

CAHIER DES CHARGES **MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)** **VOYAGE À VENISE**

Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le site de l'AJI en date du 26/04/2024 pour publication le lendemain.

1) Administration contractante

Lycée polyvalent Claude GARAMONT, 69 rue de l'Industrie 92700 COLOMBES.
Tél. : 01.46.49.16.20 Fax : 01.47.80.06.67

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement (Collectivité territorial : Région).

Comptable assignataire : agent comptable du lycée Claude Garamont.

2) Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur

Mme Marie-Alix LEHERPEUR.

3) Procédure de passation et forme du marché

Marché public de services – Marché à procédure adaptée (MAPA).

Le présent CCAP s'inscrit dans le CCAG-FCS tel que défini dans l'arrêté du 30 mars 2021.

4) Intitulé et objet du marché

Voyage scolaire à Venise « Stratigrafia Biennale arts ».

Il s'agit d'un voyage dans le cadre de la biennale d'arts de Venise, pour nos sections de Terminales Bac Pro Communication visuelle pluri-media et DNMADE Action et Image

5) Description des prestations attendues

Dates du voyage : du dimanche 13 octobre au vendredi 18 octobre.

Nombre de personnes : 57 (52 élèves/étudiants et 5 accompagnateurs).

Pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.

La plupart des élèves sont majeurs.

➤ **Transport**

Le transport s'effectuera en car grand tourisme avec départ Colombes le dimanche en début d'après-midi à 14h00 (voyage de nuit). Le retour se déroule aussi de nuit, avec un départ de Venise à 17h00 le jeudi. Le voyage est tout inclus (essence/péages). Deux chauffeurs sont indispensables (ou relai). Le conducteur sera impérativement francophone.

Remarque : le car fourni, même si de provenance étrangère, devra répondre à toutes les normes de sécurité en vigueur, françaises ou européennes. En cas de défaut flagrant constaté lors du départ ou en cours de séjour, l'organisateur devra impérativement faire réparer ou remplacer le car au plus vite.

Le car restera à disposition sur place pour emmener le groupe de l'hôtel à l'embarcadere selon le programme détaillé plus bas.

L'accès au lycée se fait par la Rue des Voies du Bois et NON par la rue de l'Industrie (rue étroite à sens unique au bout de laquelle le car ne peut pas tourner). Le voyageur devra prévenir son chauffeur afin qu'il paramètre son GPS correctement. Attention la rue des Voies du Bois est désormais à sens unique. Arrivée par la place de Belgique à La Garenne Colombes.

➤ **Transport sur place**

Transport sur place de l'hôtel à l'embarcadere vaporetto matin et soir (avec le car).

Transport en vaporetto à Venise aller/retour du lundi au jeudi inclus, soit 4 jours pour **57** personnes. Passe vaporetto dans Venise et distribution d'un petit plan individuel des transports aux 57 voyageurs.

Péages quotidiens sur le parking de Punta Sabbioni durant les 4 jours.

➤ **Hébergement**

Hébergement en hôtel-résidence au Lido Di Jesolo :

Trois nuits sur place en pension complète avec panier-repas les midis, dîners à l'hôtel-résidence le soir.

Le petit-déjeuner du lundi à l'arrivée sera pris dans le quartier St Marc (à proximité de l'embarcadère et pas à l'autre bout de la ville !) vers 8h du matin, tout en sachant qu'une heure de transport en bateau est nécessaire entre Punta Sabbioni (parking bus) et l'embarcadère St Marc sur Venise.

Ce même lieu de restauration fournira des paniers-repas pour le déjeuner du lundi midi.

Au niveau des menus, nous souhaiterions des repas variés en privilégiant les fruits et légumes (pas de friture tous les jours ni d'alimentation basée uniquement sur des féculents rassasiants - exigences nationales nutrition santé-). La quantité dans l'assiette est recommandée compte tenu de la spécificité du public : élèves adolescents en pleine croissance qui marcheront toute la journée...

Quant aux paniers-repas, il convient d'insister sur la fraîcheur du pain et de respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Les cinq professeurs accompagnateurs seront logés en chambre individuelle.

La taxe de séjour à Venise pour les non-résidents doit être incluse dans le tarif global du prestataire le cas échéant. Attention : scolaires non concernés par la nouvelle réglementation.

Restauration durant le transport :

- *Aller* : le dimanche, les élèves auront prévu leur panier-repas pour le dîner. Le petit-déjeuner cité plus haut est à prévoir par le voyageur

- *Retour* le prestataire prévoira et chiffrera un arrêt repas dans un restaurant de groupe en-dehors de l'autoroute le jeudi soir vers 19/21 h sur le trajet retour.

Le vendredi matin, en revanche, le petit-déjeuner en cours de route est à la charge des élèves.

➤ **Programme**

- le lundi en fin de matinée : musée du Ca'd'Or. L'après-midi : réservation du musée Guggenheim préalable obligatoire pour le groupe qui sera séparé en deux
- le mardi toute la journée : Biennale (pavillons et jardin)
- le mercredi toute la journée : Biennale (arsenal) **pass 2 jours pour visiter l'ensemble**
- le jeudi le matin : la pointe de la douane et le palazzo Grassi l'après-midi avant départ à 17/18h de la punta Sabbioni

➤ **Prestations à inclure**

Toutes les entrées des musées sont à inclure dans le devis. Le voyageur vérifiera aussi les jours et heures d'ouverture de chaque musée.

Notre programme pourra être ajusté par le voyageur en concertation avec l'enseignant porteur du projet.

Il convient d'être très minutieux et vigilant sur ces points pratiques pour éviter au groupe d'être refoulé sur place, ce qui n'est jamais agréable et porte préjudice aux objectifs pédagogiques autant qu'au professionnalisme du voyageur.

Le voyage s'entend **tout compris** (notamment frais de parking du car sur place, taxe vénitienne, les frais de repas et d'hébergement des chauffeurs etc.).

Assurance : le candidat inclura l'assurance-annulation pour le groupe complet, dans le cadre d'une assurance attentats ou problèmes de sécurité internationaux.

➤ **Observations :**

Le candidat nous indique ses tarifs sous forme de devis DÉTAILLÉ en reprenant notre programme, c'est-à-dire en récapitulant toutes les prestations que nous demandons.

Un simple devis d'une page ne pourra être examiné convenablement.

Attention ! Le lycée est fermé du 13 juillet au 25 août inclus pour cause de vacances scolaires d'été. Il ne sera pas possible d'obtenir des renseignements téléphoniques pendant cette période.

Les offres sont valables jusqu'au 30/11/2024.

Le présent cahier des charges sera également retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de son offre.

6) Date limite et modalités de remise des offres

Date limite de réception des offres : VENDREDI 24 MAI 2024

Offres à adresser à Mme RAVOT, Intendante, par l'intermédiaire du site de dématérialisation AJI (où l'offre a été publiée) selon le principe de dématérialisation des marchés publics.

7) Mode fonctionnement

L'appréciation se fera en fonction de l'exploitation des documents, informations et références transmises par le prestataire.

L'enseignant porteur du projet examine les propositions et vérifie la conformité des programmes et desideratas avec le présent cahier des charges.

Lorsque certains éléments de l'offre sont peu clairs ou incertains, il demandera aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Les offres trop éloignées du projet initial seront écartées.

Les propositions sont ensuite classées par tarif et à prestations égales, équivalentes, la moins chère est retenue. La synthèse est exposée au gestionnaire pour contrôle administratif et comptable et au chef d'établissement pour approbation.

L'offre retenue ainsi que la motivation du choix sont exposées au vote de la commission permanente, émanation du Conseil d'administration du lycée, qui se réunira la première semaine de juin. La délibération du vote est ensuite rédigée et expédiée à nos autorités de contrôle pour validation du projet et des tarifs. L'accusé de réception qui autorise le voyage et la signature de la convention du voyageur par madame la proviseure s'ensuit 15 jours après cette transmission.

Le bon de commande officiel de réservation ferme sera donc transmis au titulaire du marché en semaine 25 ou 26 de manière à ce que le candidat retenu puisse effectuer les réservations nécessaires rapidement.

De même concernant les courriers de remerciement aux candidats non retenus.

Le premier acompte sera versé en continuité, conformément à l'article 13 ci-dessous.

8) Prix

Les prix seront proposés TTC. Le prix global du séjour devra être facilement divisible par le nombre de participants, **sans virgule et centimes d'euros** pour obtenir le coût individuel. **Rappel : pas de distinction de tarif entre élève et accompagnateur.**

9) Clause de révision de prix

Sans objet puisque la durée d'exécution du marché est inférieure à trois mois.

Les prix proposés au moment où le candidat élabore son devis sont réputés fermes et ne pourront faire l'objet d'une augmentation dans les semaines précédant le voyage puisque cette modification annulerait automatiquement le voyage (nécessité de réunir à nouveau le Conseil d'administration pour voter une augmentation des tarifs supportés par les familles et l'établissement, soumise à nouveau au contrôle de légalité du rectorat).

10) Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 31/12/2024.

11) Conditions de participation

L'entreprise doit avoir la capacité de soumissionner et doit disposer des capacités économiques et techniques suffisantes pour exécuter le marché public à l'attribution duquel il prétend.

- Les exclusions de plein droit figurent aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique. La déclaration sur l'honneur constitue une preuve suffisante de non-exclusion correspondant à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 dans ses 1^{er} et 3^{ème} articles.
- Les exclusions à l'appréciation de l'acheteur figurent aux articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- L'article L2141-12 quant à lui concerne le changement de situation des opérateurs économiques au regard des interdictions de soumissionner.
- Enfin les obligations d'emploi de travailleurs handicapés sont définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail

12) Avance

Une avance, facultative, peut être effectuée dans le cadre strict des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du Code du tourisme.

13) Délai et mode de règlement

- **Conditions de règlement**

Facture(s) d'acompte(s) et facture définitive sont à déposer sur le portail CHORUS PRO. Pour ce faire, le Siret de lycée est 199 201 567 00013. Il n'y a pas de service particulier. Le mode de règlement intervient par virement bancaire sur le compte de l'intéressé.

- **Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture.

Les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 100 % du coût total des prestations). Le voyageur devra être titulaire d'un certificat d'immatriculation (agrément tourisme).

13) Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Colombes, le 25/04/2024

La proviseure,

M-A Leherp

